

DOSSIER : 119-059
DATE : 16 Février 2023
FIGURE : 119059-027 (2 d.04g)

PERMIS D'AMENAGER - PA 8.6

Les Pacages de Besson

Terrain sis Avenue Jean Moulin
Commune de CESTAS

Schéma de principe de desserte des lots
en réseau Adduction Eau Potable
Schéma de principe de la défense incendie

MAÎTRE D'OUVRAGE : SNC DOMAINE LARTIGUE
1 rue Avenue Jacqueline Auriol 33700 MERIGNAC
Tel : 05 56 47 95 16


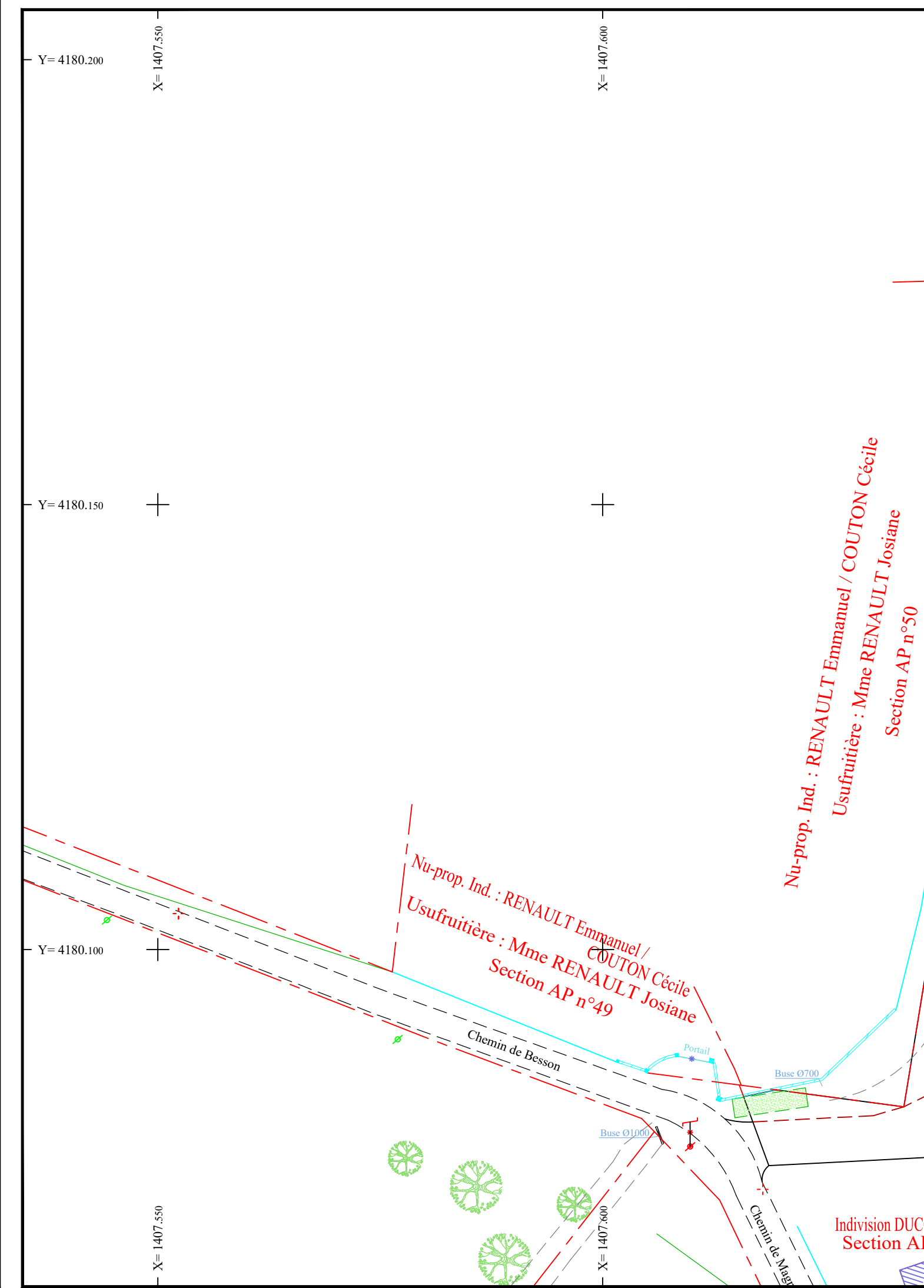
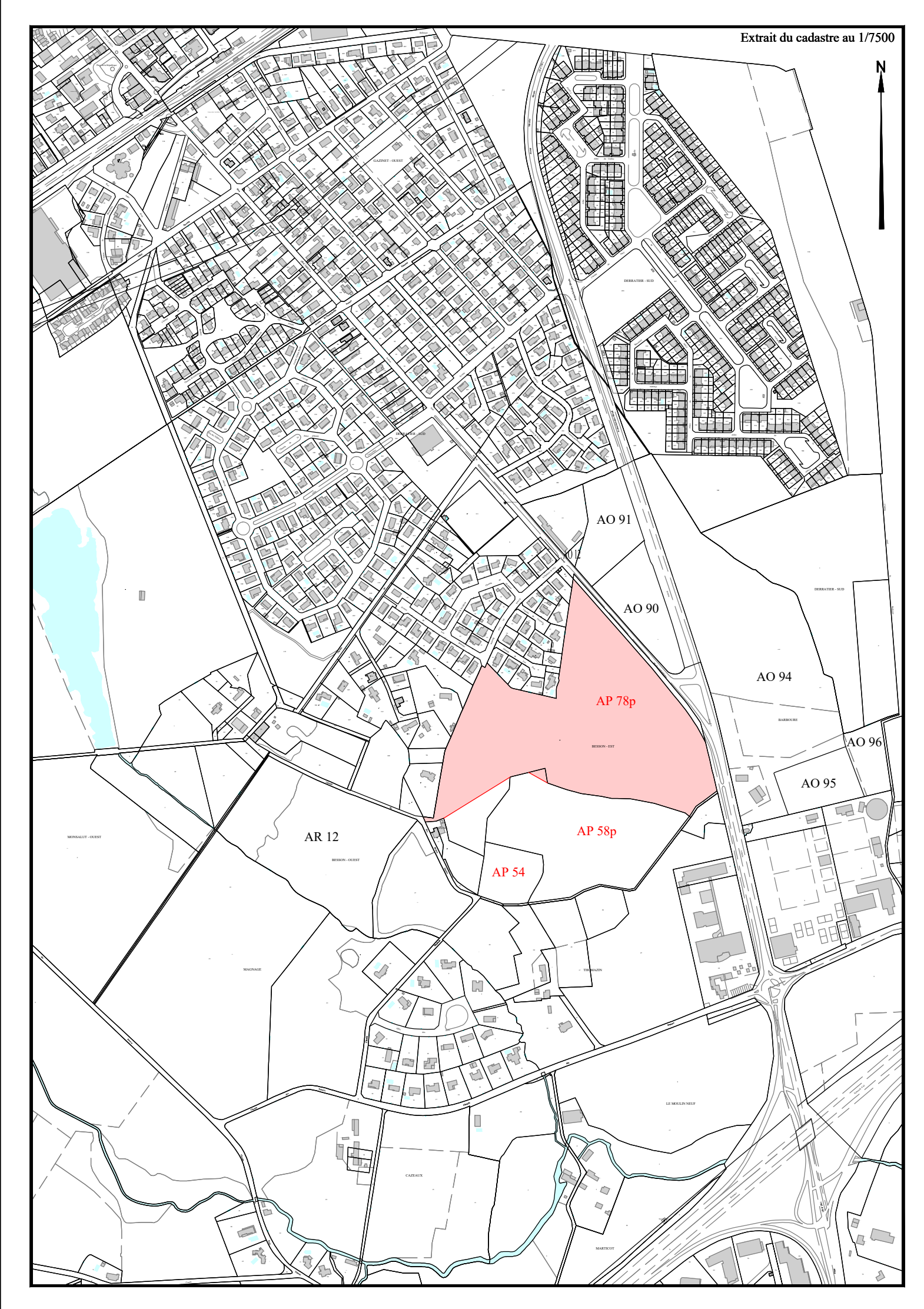
ARCHITECTE CONSEIL : SAS RP+B Architecture
4 Rue Charles Domergue 33130 REGLES
Tel : 05 57 04 23 73
Email : rplarb@gmail.com

GÉOMÈTRE-EXPERT & MAÎTRES D'OEUVRE VRD :
SANCHEZ CARRE
Mathieu SANCHEZ & Gilles ESCARRET
contact@sanchez-ghe.com
www.sanchez-ghe.com

LA BREDÉ
25 et 25 bis, Chemin d'Espoum
33632 La Brède
Tel : 05 57 91 95 95
Fax : 05 57 91 95 90

ANDRENOIS-LES-BAINS
3 Bis Rue du 11 Novembre
33632 La Brède
33510 Andreois-les-Bains
Tel : 05 56 26 11 40

SEULS LES PLANS ÉTABLIS EN COULEUR PAR LA DIGNOMATION DU GROUPE CERTIFIENT LEUR AUTHENTICITÉ.



NOTA: Plus d'un d'après l'état des lieux réalisé le 20 Décembre 2018 et les documents cadastre.
Le délimité en rouge de l'Indivision Ducout/Fabre et l'Indivision Lartigue/Lasserre.
Le cadastre en vert est un détail en coupe de cadastre au 1/500 par GPE.
Les bornes de bornes existantes sont indiquées en bleu et les bornes de bornes nouvelles en rouge.

Les limites de la propriété seront définies après bornage concordance avec les propriétaires voisins.
La superficie et les contours de la propriété seront définies après le bornage de celle-ci.
Les superficies et contours des lots détachés seront définies après le bornage de ceux-ci.